

ble de s'y tromper, les dispositions présentées rentrant d'une manière absolue dans le type qu'il s'était tracé.

Martellange laissa un autre plan, en mars 1613, qui ne nous est pas parvenu. Les deux pièces que nous donnons ci-après complètent suffisamment notre exposé historique :

« Devis servant à la déclaration du plan du collège des R. P. Jésuites fondé à Vesoul, qu'on veut bastir, hors la ville proche et jounnant à la tour des murailles de la dicte ville, laquelle tour se nomme communément la tour des mortz, et a son aspect à l'orient devers la ville, et pour accès une belle et grande rue (70).

« Icelui plan est prins depuis la tour laquelle entre en icluy, puis il s'estant dans le fossé, tirant dans le jardin et vergé de M. Melchior Mercier, et celui qui est plus oultre appartient à M. Jean Flori, apptocaire, jusques vers le coing ou est la croix, depuis comprend la vigne de M. Croisier, que si l'on a besoin d'un plus grand lieu on s'eslargira aux jardins voisins, situés du costé du midi, et des vignes du costé du septentrion, ce qu'on pourra avoir fort commodément servant pour satturer et insuler le collège.

« Tout le contenu des bastiments du collège est comprins, et l'église qui aura une anticourt, laquelle pourra demeurer plus basse que ladicte église de 3 à 4 pieds, et le niveau de l'église qui entre en partie dans le fossé, sera ou se trouve à présent la terre contre le point de la muraille à l'endroit de la guarite de bois, qui est sur la muraille de la ville, mais comme il est nécessaire de faire écouler les eaux, qui passent à présent dans le fossé, qui pouroit e3tre grandes au cas que quelque mur fondit sur la coste du chasteau, faudra avant que de rien faire, construire au long du fossé, un canal de massonnerie, large au moins de 4 piedz et hault de S aulmoins, pour l'esgout desdictes eaux, ce qu'estant fait l'on pourra égaler le fossé, des curées que l'on

(76) Archives du département de la Haute-Saône (Série D, liasse 31).